



VINEGO

Dés herbant plante-à-plante biosourcé, à base de produit acétique issu de matière agricole et obtenu par double fermentation naturelle.

Autorisé aussi pour la désinfection des outils de taille et des semences, ainsi que comme attractif pour le piègeage de masse.

Admis en agriculture biologique selon la liste des intrants du FiBL pour la désinfection et le piègeage.

Référence	Emballage
109835	BB25LT
109834	BB5LT
109836	FCN1LT



Densité	COV%	pH
1	0	2.5

Domaine d'utilisation

VINEGO est spécialement prévu pour la destruction plante à plante de mauvaises herbes proliférantes, ainsi que pour la désinfection des outils de taille ou des semences et comme attractif pour le piègeage de masse.

Mode d'emploi

Dosage conseillé

A utiliser pur.
L'effet optimal est constaté après 48h.
Refaire un passage après plusieurs jours si besoin.

Mode d'emploi

Introduire le produit dans un vaporisateur ou un flacon et l'épandre sur la plante à désherber.

Précaution 1 : Il est interdit de l'employer sur les toits, terrasses, routes, chemins, places ainsi que talus et bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées. Il s'agit de lieux connectés aux eaux claires qui terminent dans la rivière.

Précaution 2 : Eviter de traiter près d'arbres et arbustes à racines superficielles et des plantes cultivées ou ornementales qui se trouvent aux alentours.

Remarques

Devant la grande diversité des matériaux, il est conseillé de procéder à un test sur un échantillon ou une zone non-visible si un doute subsiste sur la nature ou la résistance de la surface considérée et ses alentours de même que sur le type de salissure.

Ce produit ne doit pas être appliqué sur des surfaces (toit, terrasse, ...) qui sont connectées aux eaux de pluies.

Propriétés

Composition: Substance de base acide acétique (CAS N° 90132-02-8).
6% d'acide acétique

Informations / Homologation / Recyclage

Produit phytosanitaire consistant en substances de base (homologué sans preuve d'efficacité ni de phytotoxicité pour les plantes). Produit conforme à l'art. 40b de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires.

Liste des Intrants du FiBL

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH) : 06 01 06

Nom produit : VINEGO

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation, notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.